CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E187776** **VALABLE JUSQU'AU** **14/05/2027**

ÉDITÉ LE 18/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2020

Forme juridique : SAS

Capital : 136 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BORDEAUX 883 790 180

Siret : 883 790 180 00037

Code NACE : 4332B

Numéro caisse de congés payés : 7189905

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 3335502404

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 3335502404

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Raison sociale : FUSION METALLERIE

16 RUE DE LA MOULINATTE
33130 BEGLES

Téléphone : 05 56 94 07 28 **Fax :**

Portable : 06 46 33 43 35

Responsabilité légale :
FUSION DEVELOPPEMENT (837 576 164) / LAUGE CEDRIC PRÉSIDENT / HUGAND PIERRE PRÉSIDENT

Site Internet : http://www.fusion-cm.com

E-mail : contact@fusion-cm.com

Effectif moyen : 9 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 499 000 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4412	Métallerie (Technicité confirmée)	8	29/05/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

18/05/2026 09:23

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.